

<http://www.coe.int/tcj/>



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 4 novembre 2011
[PC-OC/Documents 2011/ PC-OC(2011) 22 F]

PC-OC (2011) 22

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE FONCTIONNEMENT
DES CONVENTIONS EUROPÉENNES SUR LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE PÉNAL
PC-OC

**Questionnaire concernant les jugements par défaut et la possibilité d'une nouvelle
procédure de jugement**

Préparé par M. Miroslav Kubiček
(République Tchèque)

- *Projet* -

Le PC-OC invite les délégations à fournir les informations suivantes:

- 1. Est-il possible dans votre Etat de rendre un jugement par défaut? Dans l'affirmative, comment ces jugements sont-ils définis. S'il existe plusieurs types de jugements ou de procédures par défaut, merci de renseigner sur chacun.**
- 2. La législation de votre pays prévoit-elle la possibilité d'une nouvelle procédure de jugement en cas de jugement par défaut ? Dans l'affirmative, quelles sont les conditions à remplir pour qu'une nouvelle procédure de jugement soit accordée ? S'il existe plusieurs types de jugements ou de procédures par défaut, merci de renseigner sur chacun.**
- 3. Si la nouvelle procédure de jugement doit être demandée par la personne condamnée et jugée et/ou accordée par une cour ou une autre autorité, merci de fournir des informations sur la procédure (y compris les délais légaux pour soumettre la demande et la date de départ de ce délai).**

Les informations fournies seront rassemblées par le Secrétariat dans un document qui sera publié sur le site web public du PC-OC parmi les outils de mise en œuvre de la section extradition. Les réponses serviront également comme document de base pour la discussion par le PC-OC et le PC-OC-Mod au sujet des jugements par défaut, l'extradition et les assurances à fournir conformément à l'Article 3(1) du Deuxième Protocole Additionnel à La Convention Européenne d'Extradition.

Les Délégations sont invitées à inscrire les informations demandées dans le tableau ci-après afin de faciliter leur traitement.

Pays	Type de procédure/ jugement par défaut	Définitivité	Possibilité d'une nouvelle procédure de jugement oui / non	Conditions pour une nouvelle procédure de jugement	Procédure à suivre	Délai(s)